



QUESTIONNAIRE Le prélèvement à la source

COTE SALARIE

1^{er} trimestre 2019

Le prélèvement à la source est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. L'Observatoire de l'ANFP (Association Nationale Française de la Paie) se rapproche des employeurs, afin d'analyser et de mesurer l'impact de la réforme du Prélèvement à la Source. Ce questionnaire s'adresse à toute forme d'employeur, quelle que soit sa taille et son régime sociale.

En savoir plus sur l'ANFP : www.anfp-asso.fr

L'ANFP est une association à but non lucratif totalement indépendante.



QUESTIONNAIRE

Le prélèvement à la source – Côté salarié

1
Comment estimez vous votre relation avec l'administration fiscale au moment du passage au PAS ?

1 : pas bon / 2 : bon / 3 : très bon

1

2

3

2
Les informations relatives à la procédure de calcul de l'impôt ont-elles été suffisantes ?

oui

Non

3
L'administration fiscale a-t-elle été disponible pour vous assister dans vos démarches ?

oui

Non

4
Au moment du passage au PAS, aviez-vous une estimation précise de votre taux d'impôt ?

oui

Non

5
Avez-vous modulé votre taux d'IRPP ?

oui

Non

6
Connaissez vous les risques en cas de sous-estimation de votre taux d'IRPP ?

oui

Non

7
Estimez-vous que les informations relatives à votre situation personnelle dont dispose votre employeur sont confidentielles ?

oui

Non

8
Estimez-vous que le fait que votre employeur soit au courant de votre taux d'impôt soit de nature à rendre plus difficile votre relation notamment lors de la négociation des salaires ?

oui

Non



QUESTIONNAIRE

Le prélèvement à la source – Côté salarié

9

Estimez-vous que le prélèvement mensuel facilite votre gestion de trésorerie courante ?

- oui
 Non

10

Pour ceux qui étaient mensualisés avant le PAS, cette réforme vous a-t-elle pénalisé dans votre pouvoir d'achat ?

- oui
 Non

11

Votre taux de prélèvement à la source était-il erroné lors du passage au PAS ?

- oui
 Non

12

Si votre taux présentait des erreurs, la rectification a-t-elle été difficile à obtenir auprès de l'administration fiscale ?

- oui
 Non

13

Si votre taux présentait des erreurs, en combien de temps la rectification a-t-elle eu lieu ?

- moins d'un mois
 plus d'un mois
 en cours

14

Si votre taux présentait des erreurs, en combien de temps la rectification a-t-elle été faite sur votre bulletin de salaire ?

- la paie suivante
 2 mois après
 en cours

15

Vous avez des questions : cet espace vous est dédié pour les poser

16

Dernière question : le prélèvement à la source est-elle une bonne réforme ?

- Oui
 Non

17

Cette réforme est une BONNE REFORME : pourquoi ?

18

Cette réforme est une MAUVAISE REFORME : pourquoi